

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud  
MARS – DECEMBRE 2023**

**(Exemplaire adhérent)**

**Contrat** : « Produits laitiers à base de lait de chèvre » entre Mr et Mme .....adhérent à l'AMAP PAIMBLOTINE et Chrystelle Deniaud, productrice de fromages de chèvre.

**Le GAEC ALP-ROUSSE travaille avec le GAEC TARDITI de Saint Père en Retz pour l'achat du lait. Nous assurons toute la transformation du fromage en lait pasteurisé.**

La production de fromage est de février-mars au 20 décembre environ.

**L'engagement présent porte sur la période de mars à décembre 2022, tous les 15 jours.**

**Une distribution n'aura pas lieu entre mi-août à début septembre : elle vous sera communiquée ultérieurement.**

La production de fromage sera la même de février-mars au 20 décembre environ.

**L'engagement présent porte sur la période de mars à décembre 2023, tous les 15 jours.**

**La première distribution aura lieu le jeudi 02 mars et la dernière le 21 décembre.**

**La gamme se compose :**

**Produits frais :**

Lait entier au litre	2.35 €	Yaourt nature : 1.05 €
Fromage blanc 500g	4.40 €	Yaourt aromatisé : 1.25 €
Faisselle 500g	3.90 €	
Pâte à tartiner 250g	3.70 €	

**Fromage :**

Crottins	3.25 €	
Crottins au piment ou noix	3.60 €	
Bûche familiale	6.10 €	Cendrée : 6.55 €
Mottay	4.45 €	Cendrée : 5.00 €
Pyramide nature	4.55 €	Cendrée : 5.10 €
Buchette	3.95 €	Enrobée ou cendrée : 4.40 €
Palet	2.75 €	Palet fruit : 3.10 €
Type camembert	7.50 €	

**Produit affiné :**

Tomme chèvre :	30.20 € / kg
Tomme graines :	32.50 € / kg
Tomme au muscadet :	33.00 € / kg

**Les engagements de l'amapien :**

- Je suis responsable de mes produits dès réception, en particulier en ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.

- Je m'engage à rapporter les bouteilles et les pots de yaourt ; *si non rapportés, une facturation de 0.50€.*

➤ **Je m'engage à consommer à chaque distribution.**

➤ **Je préviens le producteur en cas d'absence programmée (3 max / saison) Nous sommes sur un contrat de 10 mois mais tous les 15 jours, cela représente 5 mois de distribution. Envoyez vos abs à l'adresse mail indiqué ci-dessous.**

➤ **En cas d'abs non programmée, le prix d'un palet sera automatiquement facturé.**

➤ Je préviens le producteur si je ne renouvelle pas mon contrat.

**Souscription à l'AMAP Paimblotine - produits laitiers chèvre bio pour un montant de : \_\_\_\_\_ € (minimum 50 euros)**

Réglable en 1 à 3 chèques par saison, à l'ordre du GAEC ALP-ROUSSE

Il s'agit d'un forfait duquel sera déduit à chaque distribution le montant de mon panier « produits laitiers chèvre ».

**Le premier règlement se fait le jour de la souscription par chèque ; viendront ensuite des versements complémentaires en cas de situation débitrice pouvant se faire à votre convenance. IBAN : FR76 1470 6000 0400 0798 5458 579 BIC AGRIFRPP847**

**La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.**

**GAEC ALP-ROUSSE**

La Pacauderie 44 320 SAINT-PÈRE en RETZ

tél : 06 72 32 30 42

[gaec.alprousse44@gmail.com](mailto:gaec.alprousse44@gmail.com)

Certification Bureau Véritas FR BIO 10



référente amap : Béatrice Gastebois

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud  
MARS A DECEMBRE 2023**

**(Exemplaire producteur)**

NOM : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Assure avoir souscrit à l'AMAP Paimblotine « produits laitiers chèvre bio » pour \_\_\_\_\_ € en 1 à 3 chèques à l'ordre de GAEC ALP-ROUSSE. (Minimum 50 euros)

En  Espèces ou  Chèque établi à l'ordre du GAEC Alp-Rousse.

Je pourrai choisir parmi la gamme de produits laitiers proposée tous les 15 jours.

**La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.**

Fait le : \_\_\_\_\_

Signatures